

SAINT JEAN DE LA PORTE

BULLETIN MUNICIPAL

2001



EDITORIAL

Les membres du conseil municipal et moi-même vous présentent leurs vœux à l'occasion du passage à l'année 2002.

Que cette année décisive pour chaque Européen, au moment du passage à l'Euro, pour chaque Français, à quelques mois des élections présidentielle et législative, se traduise au niveau communal, par une avancée significative des dossiers importants : périmètre d'irrigation, travaux aux Grangettes, réflexion sur l'intercommunalité, traitement des ordures ménagères, aménagements divers en cours ou en attente de subventions, vie sociale et associative...

Meilleurs vœux aux habitants de Saint Jean de la Porte et bonnes fêtes à tous.

Gérard ROCHAS

INTERCOMMUNALITE

Une réflexion est engagée avec les autres communes du canton sur l'évolution de l'intercommunalité et sur l'éventualité de la création d'une Communauté de Communes, qui remplacerait le Syndicat à la carte. Des commissions de réflexion s'installent au niveau communal sur différents thèmes (activités économiques, environnement, agriculture, érosion des sols, urbanisme...)

Sommaire

EDITORIAL.....	1
INTERCOMMUNALITE.....	2
COMMISSION DES TRAVAUX.....	2
COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE.....	3
COMMISSION ENVIRONNEMENT.....	5
VIE ASSOCIATIVE.....	7
INFORMATIONS DIVERSES.....	8

COMMISSION DES TRAVAUX

PERIMETRE D'IRRIGATION

La commune installe un périmètre d'irrigation, mesure compensatoire à destination des terres agricoles concernées par le pompage en eau potable queffectue Chambéry Métropole à Saint Jean de la Porte.

Voici, résumé en trois points, l'état actuel d'un dossier complexe :

- Concernant la ressource en eau nécessaire au périmètre irrigué, le volume, recherché sur la parcelle communale depuis l'engagement du dossier, ne sera pas suffisant. Chambéry Métropole s'engage à assurer le complément, et, pour ce faire, une jonction entre les conduites d'eau potable et celle du réseau d'irrigation va être installée, afin de compléter, en cas de besoin, la ressource en eau qui sera exploitée

sur la parcelle communale. Pour l'usager, le prix de l'eau sera le même.

- Sur le plan financier, une demande de subventions complémentaires au budget initial, a été déposée, à l'été 2001, auprès des différents partenaires du projet (Etat, Région, Département, Chambéry Métropole), afin de prendre en charge la modification du projet, liée aux problèmes techniques de la recherche en eau et à la réactualisation des prix.

La Région fait des réserves sur le financement supplémentaire et risque de ne pas voter les crédits complémentaires attendus, qui couvrent, en partenariat avec l'Etat 60% du projet.

Ceci suscite une inquiétude, car il faudra que tous les autres partenaires, dont les exploitants, fassent un effort financier, si on veut arriver à

finaliser ce dossier, sans que le budget communal ne soit impliqué.

- Il faut installer dès maintenant, ce qui a été dit devant une assemblée d'exploitants, une association foncière, qui accompagne la commune dans les dernières étapes de la réalisation du projet et qui prendra le relais de cette dernière pour assurer le fonctionnement du réseau d'irrigation.

Pour conclure, il faut se rappeler que la commune a la maîtrise d'ouvrage dans ce dossier, qu'elle gère pour le compte de Chambéry Métropole, et qu'elle ne veut pas engager, de quelque manière que ce soit, le budget communal.

ACTIONS EN COURS ET PROJETS

LES GRANGETTES

C'est aux Grangettes que s'ouvrira le chantier le plus important début 2002. L'assainissement subventionné dans le cadre d'un schéma intercommunal, géré par le Syndicat à la carte.

La commune en profite pour enfouir les réseaux, ce qui est un gros investissement.

L'ouverture des plis a eu lieu le 20 décembre 2001. Une réunion publique regroupera les personnes concernées aux Grangettes, courant janvier 2002, en présence de la Direction de l'équipement, maître d'œuvre, aux côtés de la commune et du Syndicat à la carte, maîtres d'ouvrage. Les habitants seront prévenus par voie d'affichage et par voie de presse.

PROJETS

Sont en cours :

- L'aménagement des abords du bâtiment de la mairie-école primaire.
- Le déménagement de la bibliothèque et son installation au-dessus de l'école maternelle, ainsi que la mise en place d'un point informatique. La demande de subvention sera instruite en 2002

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

GARDERIE PERI-SCOLAIRE

L'association "Les p'tits loups" gérant la garderie, nous a rapidement fait part de ses difficultés à poursuivre ses activités faute de bénévoles motivés.

Dès la rentrée scolaire 2001, la municipalité a repris la gestion de la garderie. NANCY et AGNES (en remplacement ou en renfort), toutes deux diplômées BAFA, assurent l'animation de 7H15 à 8H15 et de 16H30 à 18H30 quatre jours par semaine.

Le nombre d'enfants inscrits est passé de 18 en septembre à 26 en novembre.

La tranche horaire de 17H30 à 18H30 est assez peu utilisée (de 0 à 3 enfants)

Un bilan de fonctionnement sur un trimestre sera fait en début d'année.

CONTRAT ENFANCE

Ce contrat déjà signé entre la CAF(caisse d'allocation familiale) et les communes de ST PIERRE D'ALBIGNY et de CRUET est devenu **contrat enfance cantonal**, signé par le SIVOM.

Il permet de développer des actions particulières à chaque commune et des actions cantonales en direction de la tranche d'âge 0/6 ans, Les communes sont aidées financièrement par la CAF.

L'association cantonale d'animation (ACA) est missionnée pour la création d'un relais "assistantes maternelles" (39 dans le canton)

Rappelons ici tout le travail fait par l'ACA en direction des jeunes, notamment sur des programmes d'activités variées durant les vacances scolaires, des permanences dans les mairies et beaucoup de projets et d'idées...

PASSAGE A L'EURO

En direction des personnes retraitées, une formation a eu lieu courant octobre. Pour s'entraîner à cette nouvelle monnaie, un jeu est à votre disposition à la bibliothèque.

ACTIVITES

Démarrage dès septembre de deux activités à ST JEAN dans les locaux de l'école maternelle.

AIKIDO :

Contacteur Lotfi DHOUHARIA au 04 79 28 61 23



- 18H45 à 20H cours pour enfants (16 participants)
- 20H à 21H15 cours pour adultes (10 participants)

JUDO :

Eveil au judo le mercredi matin (18 participants)

Une convention de prêt de salle entre la municipalité, la directrice de l'école et les associations gère les conditions d'utilisation.

"ST JEAN DE LA PORTE PING PONG" vient de se constituer. Les entraînements se feront mercredi soir à partir de 17H dès le 19 décembre à la salle des fêtes.

SALLE DES FETES

Celle-ci devant être davantage utilisée par les associations, une réflexion est en cours afin de réglementer les conditions de prêt ou de location.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

RESTAURATION ET ENTRETIEN



Des Bénévoles se sont retrouvés pour le nettoyage et l'entretien des lavoirs de la commune, ainsi que des chemins pédestres.

LE TRI SELECTIF

Nous avons voulu ressensibiliser la population de St Jean de la Porte au Tri Sélectif en allant constater l'état des trois sites de tri de la commune, lors de la journée de l'environnement en juin.

St Jean de la Porte se situe dans la moyenne des communes concernées par la collecte sélective en apport volontaire pour les flux jaunes (plastique) et bleu (papier). Le tri du verre peut toutefois être sensiblement amélioré.

On peut noter une légère progression des quantités collectées par rapport à 2000.

Quelques Chiffres Spécifiques à St Jean :

De janvier à octobre 2001 ont été collectées via les :

Conteneurs Jaunes

4 tonnes de boîtes de conserves, canettes en acier ou en alu, d'aérosols de briques alimentaires et de bouteilles et flacons en plastique, soit 6 kg/an/habitant

Conteneurs Bleus

15 tonnes de papier, journaux, magazines et petits cartons d'emballages ménagers, soit 22 kg/an/habitant

Conteneurs Verts

20 tonnes de verre, soit 29 kg/an/habitant

Ces chiffres doivent être corrigés par un taux d'erreurs de tri propre à chaque conteneur (15% pour les plastiques, 2% pour les papiers - cartons)

TRIER PLUS : C'EST UN GESTE CITOYEN

Il est important que les habitants de St Jean de la Porte se sentent impliqués dans cette démarche. Nos modes de vie et surtout notre façon de consommer ont bien changé en l'espace de 30 ans. De **moins de 500 grammes** à la fin des années 70, nous sommes passés à **1.2kg** de déchets produit par jour et par habitant en ce début de 21^{ème} siècle.

Jusqu'à ce mois d'octobre, tous les "déchets" non triés (nos ordures ménagères) étaient incinérés sur le site de Gilly-sur-Isère. Suite aux événements concernant ce site, **il devient urgent de limiter au maximum notre production de déchets ménagers non triés résiduels.**

Avec la mise en place de la collecte sélective, un premier cap a été franchi en « sauvant » une partie des déchets recyclables destinés à finir en cendres.

50% du volume de notre poubelle quotidienne est recyclable, mais attention aux mélanges !!!

RAPPEL



<u>Conteneurs Bleus</u>	<u>Conteneurs Jaunes</u>	<u>Conteneurs Verts</u>
Papiers Journaux et magazines Petits cartons d'emballage	Boite de conserves Canettes acier ou alu Aérosols Briques alimentaires Bouteilles plastique Flacons plastique	Verres

On croit souvent bien faire en triant certains déchets non recyclables. Ainsi les barquettes et boîtes plastiques, les pots de yaourt ou de crème, le polystyrène, les sacs en plastiques et les bouteilles d'huiles ont parfois tendance à se retrouver par erreur dans les conteneurs pour déchets recyclables.

Le Tri, permet des économies :

-Recycler 5 tonnes de déchets équivaut à économiser la consommation énergétique de 5 foyers pendant 1 an !!!

-45% des produits fabriqués en France sont issus de produits recyclés.

Nous envisageons d'améliorer nos trois points de tri actuels et de les renforcer par de nouveaux sites sur la commune.

VIE ASSOCIATIVE

ANCIENS COMBATTANTS

Comme ils le font depuis toujours, nombreux étaient ceux qui participaient à la cérémonie rendant hommage à Joseph BOISSON, Lucien DUFFEAL et Marcelin ROBERT, trois résistants de Saint Jean de la Porte, ainsi qu'à Roger Jean CHARLES d'Annemasse qui perdirent la vie lors des violents combats du 13 septembre 1944, sur le site d'Amodon.

La cérémonie débutait par une messe dite par le Père RAMONAZ devant le monument érigé là où les maquisards perdirent la vie. De chaque côté du monument, 9 drapeaux représentant diverses délégations du département témoignaient de la reconnaissance que l'on se doit de porter à ceux qui défendirent leur pays jusqu'à en perdre la vie.



Après le dépôt des gerbes les participants se retrouvaient pour un apéritif et un sympathique repas servi, dans la salle paroissiale, par les épouses des Anciens Combattants. Il est à noter que les nouveaux Maires des deux communes sont d'accord pour que cette manifestation se perpétue le plus longtemps possible.

Elle permet, en effet, de rencontrer des personnes qui faisaient partie de ce groupe de maquisards qui ne manquent jamais cette cérémonie. Parmi eux on retrouve M. GLANET (18 ans à l'époque), de Challes les Eaux, qui se trouvait dans le groupe atteint par l'obus et qui a été soufflé par l'explosion.

Tous les Anciens Combattants, anciens résistants, avec ou sans carte, ainsi que les veuves d'Anciens Combattants sont les bienvenus à l'Association et peuvent se renseigner au 04 79 28 66 16.

Il est aussi très important que les jeunes, les enfants de la Commune, soient sensibilisés à toutes ces manifestations qui rendent hommage à nos morts pour la France. C'est notre histoire, c'est leur histoire.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vous souhaite un joyeux Noël et une nouvelle année pleine de santé et de bonheur.

Une assemblée générale sera organisée dans le mois de janvier. La date sera communiquée ultérieurement.

Nous faisons un appel aux bénévoles pour organiser le repas des Anciens.

Merci de contacter Mme PERNET au 04 79 28 54 64.

LE DOJO SAINT PIERRAIN



Une section de Judo s'est ouverte à St Jean de la Porte, à l'Ecole Maternelle, le mercredi de 10 à 11 h, pour les petits de 4 à 6 ans.

Ils viennent pratiquer une sensibilisation au judo. Ils portent le Kimono et les activités sont ludiques. Sous forme de jeux, ils apprennent les règles de vie, de groupe, apprennent à côtoyer le partenaire, l'adversaire.

Une sensibilité au code moral du judo leur permet d'intégrer des termes qui évoquent les règles de vie "Amitié, Courage, Respect, Politesse, Modestie, Contrôle de soi, Honneur et Sincérité". Tous ces termes ne sont pas faciles à comprendre et à intégrer, surtout quand on a entre 4 et 6 ans. Mais ces mots sont employés, il ne reste plus qu'à les définir par un dialogue parents/enfants.

L'apprentissage du corps est également une donnée importante car l'enfant se développe et se structure. C'est un âge important et c'est pour cela que nous ne parlons pas de Judo, mais de pré-Judo.

Ce sont 18 participants qui viennent de Saint Jean de la Porte, de Cruet et de Saint Pierre d'Albigny. Les cours sont dispensés par Eric DELECLUSE, enseignant - Brevet d'Etat de Judo - 1° ceinture noire - 4° dan de JUDO.

Bonne Année à tous, l'équipe de Judo.

INFORMATIONS DIVERSES

LA VIE DE LA COMMUNE

Remerciements

- A Madame et Monsieur JACQUEMET pour le sapin de Noël offert à la Commune et installé devant la mairie-école, pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An.
- A toutes et à tous, bénévoles, qui avez donné du temps pour notre commune.

Agenda

Les vœux du Maire auront lieu à la Salle des Fêtes le dimanche 13 janvier 2002 à 11 heures.

Etat civil 2001

Décès

GALLICE Georges Les Messalières
CASTLE Peter Le Bourg Evescal
Vve CAUJOLLE Maria Joséphine La Curiaz
Vve RAIMOND Berthe Le Bourg Evescal
BUGAUD Jacques La Ravoire

Mariages

DURANT Jérôme et MANNUCCI Sophie Les Plantées
BOCQUIN Jean-Luc et LAMY Florence Chef Lieu
VINCENDET Philippe et PRIERE Laurence Le Bourg Evescal
MINGEON Emmanuel et GILLOUX Florence La Curiaz
CHALAND Quentin et CADE Emmanuelle Le Bourg Evescal

Naissances

TRUNFIO Thomas Le Morbier
CHAVERNAC Enora Le Carnavet
COUVREUR Aloïs Le Carnavet
GRELIN Léo Chef-Lieu

RAPPEL HORAIRE

Services municipaux

Ouverture bibliothèque
le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30

Ouverture Mairie
le mardi et jeudi de 16 h 30 à 19 h
le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Déchetterie

Lundi et mercredi : 9h00 à 12h30
Samedi : 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Expression libre (Cet espace vous appartient)

Suggestion – remarques – propositions (à déposer ou envoyer en mairie)